

# DOSSIER DE PRESCRIPTIONS

## Concasseur



## Atelier de concassage

Le concassage sur le site de la Samerienne de Travaux est principalement effectué entre le mois de Février et de Juillet, en dehors de cette période, seul des exceptions pourront amener le concasseur à fonctionner. L'atelier veillera à être éloigné et abrité au maximum pour limiter l'impact sur le voisinage. En cas de vent portant vers les zones habitées, le concassage sera proscrit.

*L'atelier de concassage est alimenté par une pelle hydraulique et évacué par un chargeur à pneus*

### **Matériaux admissibles :**

Les matériaux admissibles sur notre site de recyclage sont des matériaux inertes tels que :

- Béton Armé
- Tuiles, Céramiques
- Briques
- Mélange Bitumineux
- Mélange Minéraux

Tous les matériaux n'entrant dans aucune de ces catégories sont refusés, de même les matériaux provenant de sites contaminés ne sont pas acceptés sur le site.

### **Objectifs :**

L'objectif principal est de recycler les matériaux issus de démolition, le produit sera ensuite réutilisé en couche de forme de voirie, accès chantier...

Le matériau final est un matériau de classe D31 dont la granulométrie est 0/80 mm.



## Instruction de sécurité

- Utilisation réservée au personnel formé et qualifié
- Installation de la machine sur un sol stable
- Connaître son environnement de travail
- Communiquer avec les autres intervenants de l'atelier
- Porter les équipements de protection individuel appropriés

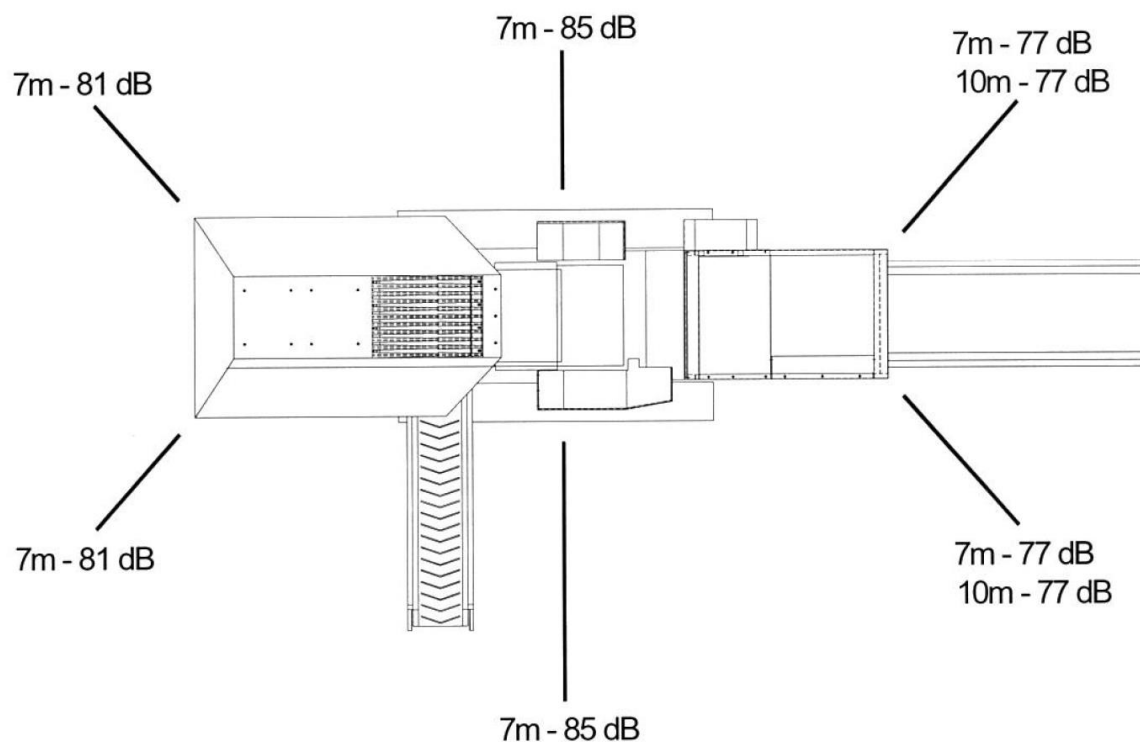
### **Ne Jamais :**

- Faire tourner la machine sans les protections en place.
- Effectuer des réglages ou nettoyer des pièces pendant que la machine fonctionne.
- Manœuvrer la machine sans en avertir les autres intervenants.
- Porter de vêtements ou bijoux qui pourraient s'enchevêtrer dans les parties en mouvement.
- Essayer de dégager toute obstruction sans que la machine ne soit arrêtée.
- Fumer, utiliser son téléphone ou approcher toute source de chaleur à proximité du réservoir de carburant.
- Remplir le réservoir de gasoil pendant le fonctionnement.
- Monter sur le concasseur ou toucher une pièce en mouvement.
- Travailler avec la machine posée uniquement sur les vérins.



## Emissions des bruits

Le port des protections individuel est **obligatoire** à moins de 10 mètres de la machine lorsque le moteur et les autres pièces mobiles sont en action.



**Rappel : A partir de 80 dB, il est impératif de se munir de protection, le bruit étant considéré comme dangereux à partir de cette valeur.**



## Avant le démarrage

Avant de démarrer la machine il est **impératif** de suivre ces instructions :

- Vérifier que la machine est en bon état mécanique, et que tous les systèmes de protection sont en place et opérationnels.
- S'assurer que la chambre, l'alimenteur et les convoyeurs à bande soient libérés de tout matériaux.
- Retirer tous les outils et équipements de la zone de travail.
- S'assurer que personne ne se trouve dans la zone d'évolution de la machine.
- Vérifier les niveaux d'huile moteur.
- Vérifier manuellement que les tambours et rouleaux tournent librement.
- Après déplacement, reposer la cheminée d'échappement en position verticale.
- Après déplacement, refermer le couvercle de goulotte d'admission.
- Vérifier le niveau de carburant.



## Fonctionnement de la machine

Avant de charger la machine, s'assurer que la machine ne vibre pas ou ne balance pas excessivement. Stabiliser la machine avec les jambes-support si nécessaire ou déplacer la machine sur sol plus approprié.

### **Chargement des matériaux dans la machine**

L'alimentateur doit impérativement tourner avant que les matériaux y soient déposés, il est interdit de démarrer l'alimentateur s'il est plein de matériaux.

Les matériaux qui excèdent de plus de 80% la dimension de la goulotte de déchargement ne doivent pas être présenté à l'alimentateur.

### **En cas de gêne, ne pas utiliser l'excavatrice pour forcer les matériaux.**

Ne pas surcharger la trémie de chargement, s'assurer que l'alimentateur est uniformément chargé sur la longueur.

Alimenter la chambre du concasseur de manière cohérente et constante, l'arrêt / mise en route successifs de l'alimentateur sont à éviter.

Si la machine présente un quelconque problème, contacter le responsable d'atelier, ne pas tenter un entretien de la machine seul.

La pelle excavatrice qui alimente le concasseur doit reposer sur une plateforme stable.



## Arrêt de la machine

Pour arrêter la machine, il est indispensable de suivre la procédure suivante :

- 1) Arrêter l'alimentation des matériaux dans la trémie
- 2) Attendre que tous les matériaux soient totalement évacués de l'alimentateur, de la chambre ainsi que des convoyeurs à bande
- 3) Arrêter les systèmes dans l'ordre suivant :
  - a. Alimentateur
  - b. Concasseur
  - c. Convoyeur principal
  - d. Aimant
  - e. Convoyeur latéral
- 4) Attendre que chaque élément parvienne à un arrêt complet
- 5) Tourner le bouton de régimer moteur
- 6) Arrêt le moteur en tournant la clé de contact

**La machine peut être arrêtée en cas d'urgence en appuyant sur les boutons d'arrêt d'urgence situés dans le coffre de commande électriques et le long de chaque côté de la machine en tournant directement la clé de contact sur la position OFF.**



### **Ravitaillement de la machine :**

- Avant toute utilisation, le chauffeur est tenu de contrôler le niveau de carburant de l'engin.
- Le ravitaillement de l'engin sera effectué chaque jour en fin de journée.
- Le ravitaillement doit être effectué avec le moteur coupé et la consommation de l'engin doit être noté.

**Rappel : Il est interdit de fumer à proximité des pompes et réservoir de carburant.**



Le ravitaillement doit être effectué par les véhicules utilitaires disposant d'une pompe de carburant double paroi à l'arrière du véhicule.

### **Déversions accidentelles**

En cas de déversions accidentelles de toute sortes d'hydrocarbures, produits chimiques ou produits néfastes, l'utilisation du pollukit présent dans les engins sera obligatoire afin de traiter la zone de dévers.

L'échantillon de sol contaminé sera stocké dans un big bag, disponible au niveau de l'atelier et l'échantillon contaminé sera acheminé jusqu'à une décharge agréée.

